Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260407-2026_AVR_07_4-DE

Sainte-Maure de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(N° DEL-2026-AVR-07/N°04)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme RICHARD, M. L'HERMINE, Mme NONET, M. PAGEARD, Mme BERNADET, M. PRIVARD, Mme MARIN, M. ISOARD, M. PASQUIER, Mme DEPLAIX, Mme NABINEAU, Mme GENDRE-VILLERET, M. ODET, M. HARDION, M. BRAULT, Mme MARIAU, Mme ARRAULT, Mme AUBINEAU, Mme DURAND, M. BOST, M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, Mme JUAN.

Etaient excusés : M. BEZAULT (pouvoir à M. PRIVARD), M. Le NORMAND de FLAGHAC (pouvoir à Mme RICHARD), M. RICO (pouvoir à Mme JUAN).

Etaient absents : Mme BOISQUILLON.

Mme Amélie DURAND et M. Yvon-Marie BOST sont désignés comme secrétaires de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
1er avril 2026

Date de l'affichage
1er avril 2026

OBJET :

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Nombre de Conseillers en exercice27

Nombre de présents23

Nombre de votants26

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2, L. 1414-4, L. 1411-5 et L. 2121-21,
Considérant que le Maire ou son représentant est membre de droit de la Commission d'Appel d'Offres,
Considérant que les listes déposées ont obtenu :

Liste « *Agissons pour Sainte-Maure-De-Touraine* » :	21 voix
Liste « *Continuons ensemble pour Sainte-Maure-De-Touraine* » :	5 voix

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

1) **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

2) **DÉCIDE** de désigner à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme membres de la Commission d'Appel d'Offres les conseillers municipaux suivants :

Liste 1 : « Agissons pour Sainte-Maure-de-Touraine »	**Liste 2 : « Continuons ensemble pour Sainte-Maure-de-Touraine »**
Titulaires 1. M. Reynold L'HERMINE 2. Mme Martine BERNADET 3. M. Alain PAGEARD 4. M. Thierry ISOARD	**Titulaires** 1. M. Michel CHAMPIGNY

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260407-2026_AVR_07_4-DE

Suppléants	Suppléants
1. M. Jean LE NORMAND DE FLAGHAC 2. Mme Murielle ARRRAULT 3. M. Pierre PASQUIER 4. Mme Estelle AUBINEAU	1. Mme Claire VACHEDOR

3) **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, de remplacer un titulaire indisponible par un suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

4) **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, que la commission ainsi désignée traitera également des marchés de maîtrise d'œuvre sous la forme de jury prescrit à l'article 74 du Code des marchés publics, après que la Maire l'aura spécifiquement complétée par la désignation des personnalités compétentes telles qu'elles sont prévues dans l'article 24 du même code.

POUR EXTRAIT CONFORME : **Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le huit avril deux mille vingt-six

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON et publié sur le Site Internet de la commune le 19 JUIN 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 19 JUIN 2026

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE R.F. (I. & L.)

Annaïck RICHARD

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE R.F. (I. & L.)

Annaïck RICHARD